



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 28 juin 2016, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h 04**

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général
Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016;

1.3.- Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

2.0.- MAIRIE

2.1.- Place des Argousiers : augmentation de la caution de la Ville pour la marge de crédit;

RÉSOLUTION
2016-06-185



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Motion de félicitations à mesdames Liliane Lessard et Denise Janneteau :
récipiendaires pour la médaille du Lieutenant gouverneur pour les aînés;
- 3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**
- 4.0.- **TRÉSORERIE**
- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
- 4.1.1.- Liste des comptes payés;
- 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
- 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
- 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
- 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
- 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
- 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Services de la Sûreté du Québec 2016 : 271 995 \$;
- 5.0. - **URBANISME**
- 5.1.- Avis de motion pour un *Règlement modifiant le règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale*;
- 5.2.- Journée compte-gouttes : 15 juillet 2016;
- 5.3.- Demande de dérogation mineure de madame Linda Langelier et monsieur Guy Ouellette au 1400, avenue Quebeco;
- 5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale;
- 5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société 9043-5330 Québec inc. au 730, rue Royale;
- 5.6.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Canadian Malartic au 650, rue Royale;
- 5.7.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Animalerie Malartic au 620, rue Royale;
- 5.8.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société 2864-0365 Québec inc. au 700, rue Royale;
- 5.9.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société 2864-0365 Québec inc. au 211, avenue Centrale Sud;
- 5.10.- La Traversée des Z'Elles : 9 et 10 juillet 2016;
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

- 6.1.- Nomination d'un directeur général *par intérim*;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 8.1.- Transport adapté La Calèche d'Or : rafraîchissement des stationnements à la disposition des personnes handicapées;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- Immeubles Roc d'Or : états financiers au 31 décembre 2015;
- 13.2.- Rapport annuel – Programme en travail de milieu du 1^{er} mai 2015 au 31 mars 2016 : Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est;
- 13.3.- Changement sans préavis des modalités de financement du transport collectif : Transport collectif Malartic;
- 13.4.- Remerciements : Fondation Mira inc.;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**
- 1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016**
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016, tel que rédigé;
- Adoptée.
- 1.3.- **Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150**
- CONSIDÉRANT QU'un 2^e volet du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) par lequel Développement économique Canada fait un appel de propositions en vigueur du 1^{er} juin au 8 juillet 2016;
- IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux
- ET RÉSOLU UNANIMEMENT
- D'AUTORISER Me Gérald Laprise, directeur général adjoint et greffier

RÉSOLUTION
2016-06-186

RÉSOLUTION
2016-06-187



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2016-06-188**

**RÉSOLUTION
2016-06-189**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, tous les documents nécessaires à cette demande de subvention dans le cadre du 2^e volet du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

2.1.- Place des Argousiers : augmentation de la caution de la Ville pour la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers rencontre des problèmes de liquidités;

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers a besoin d'augmenter la limite de sa marge de crédit de 75 000 \$ à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a déjà cautionné par le passé Place des Argousiers pour un montant de 35 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite que cet établissement demeure en opération;

CONSIDÉRANT QUE Place des Argousiers s'engage à présenter un plan de relance à la Ville de Malartic d'ici au 31 décembre 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER de cautionner la marge de crédit actuelle de Place des Argousiers pour un montant additionnel de 15 000 \$ et d'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, les documents nécessaires auprès de la Caisse Desjardins de l'est de l'Abitibi;

Adoptée.

2.2.- Motion de félicitations à mesdames Liliane Lessard et Denise Janneteau : récipiendaires pour la médaille du Lieutenant gouverneur pour les aînés

CONSIDÉRANT QUE la remise de la médaille du Lieutenant gouverneur pour les aînés a eu lieu le 26 juin 2016 à Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a présenté deux candidatures pour la médaille du Lieutenant gouverneur pour les aînés 2016;

IL EST RÉSOLU

DE FÉLICITER mesdames Liliane Lessard et Denise Janneteau, récipiendaires pour la médaille du Lieutenant gouverneur pour les aînés;

LA RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

**RÉSOLUTION
2016-06-190**

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorise la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2016, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par la trésorière au 31 mai 2016, tels que présentés;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-06-191**

4.2.- Services de la Sûreté du Québec 2016 : 271 995 \$

CONSIDÉRANT QU'un avis de la Sécurité publique du Québec a été reçu le 4 avril 2016 pour le règlement des services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à procéder au paiement de la somme de 271 995 \$ en deux (2) versements de la façon suivante :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 135 998 \$, avant le 30 juin 2016;
- 135 937 \$, avant le 31 octobre 2016.

Adoptée.

5.0.- URBANISME

5.1.- Avis de motion pour un Règlement modifiant le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Daniel Magnan qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, un *Règlement dont l'objet consiste à modifier le Règlement numéro 362 du plan d'urbanisme de la Ville de Malartic afin d'agrandir la zone d'affectation rurale.*

5.2.- Journée compte-gouttes : 15 juillet 2016

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic participe au Programme d'économie d'eau potable de Réseau Environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite réaliser une action dans le cadre de la Journée compte-gouttes, prévue le 15 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic ne fera aucun arrosage et qu'elle invite sa population à faire de même le 15 juillet 2016 pour la Journée compte-gouttes;

D'OFFRIR des articles promotionnels disponibles à tous les résidents de Malartic lors de la Journée compte-gouttes;

D'INCITER les résidents de Malartic à participer au concours Je Suis Ecoleau sur les réseaux sociaux du 1^{er} au 15 juillet 2016 en illustrant leur geste ou leur action réalisés pour réduire leur consommation d'eau (tous les détails sur le site Web de la ville);

DE FAIRE la promotion de la Journée compte-gouttes sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic;

Adoptée.

5.3.- Demande de dérogation mineure de madame Linda Langelier et monsieur Guy Ouellette au 1400, avenue Quebeco

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 1400, avenue Quebeco (lot #3 000 195 du cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction pour la construction d'un garage en seconde cour avant;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait des dérogations au *Règlement d'urbanisme* dont un empiètement de \pm 3 mètres en seconde cour avant pour le bâtiment secondaire détaché au lieu de la cour latérale et arrière;

RÉSOLUTION
2016-06-192

RÉSOLUTION
2016-06-193



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER un empiètement de ± 3 mètres dans la seconde cour
avant pour la propriété située au 1400, avenue Quebeco;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-06-194**

**5.4.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration
architecturale pour monsieur Luc Maltais au 511, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la
propriété du 511, rue Royale (lot #2 998 289 du cadastre du Québec) pour
l'installation de deux enseignes sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait
tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de
Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en
recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et
d'intégration architecturale (PIIA) présentée par monsieur Luc Maltais
pour le 511, rue Royale;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2016-06-195**

**5.5.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration
architecturale pour la société 9043-5330 Québec inc. au 730, rue
Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan
d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la
propriété du 730, rue Royale (lot #2 998 056 du cadastre du Québec) pour
l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait
tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de
Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en
recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et
d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société 9043-5330
Québec inc. pour le 730, rue Royale;

Adoptée.



RÉSOLUTION
2016-06-196

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

5.6.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Canadian Malartic au 650, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 650, rue Royale (lot #2 998 351 du cadastre du Québec) pour l'installation d'un banc et de deux bacs à fleurs en façade du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société Canadian Malartic pour le 650, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-06-197

5.7.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société Animalerie Malartic au 620, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 620, rue Royale (lot #2 998 300 du cadastre du Québec) pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société Animalerie Malartic pour le 620, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-06-198

5.8.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société 2864-0365 Québec inc. au 700, rue Royale**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 700, rue Royale (lot #2 998 058 du cadastre du Québec) pour la démolition partielle ou totale du bâtiment principal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société 2864-0365 Québec inc. pour le 700, rue Royale;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-06-199

5.9.- **Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la société 2864-0365 Québec inc. au 211, avenue Centrale Sud**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 211, avenue Centrale Sud (lot #2 998 018 du cadastre du Québec) pour la démolition partielle ou totale du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du *Règlement numéro 764* de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée par la société 2864-0365 Québec inc. pour le 211, avenue Centrale Sud;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-06-200

5.10.- **La Traversée des Z'Elles : 9 et 10 juillet 2016**

CONSIDÉRANT QUE La Traversée des Z'Elles est une randonnée de plus de 550 km à moto qui sera accomplie par des femmes pour qui le cancer du sein les touchent de près et de loin;

CONSIDÉRANT QUE la randonnée aura lieu le samedi 9 juillet et le dimanche 10 juillet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de La Traversée des Z'Elles pour un départ vers Val-d'Or en empruntant la rue des Érables jusqu'à la rue Royale (route 117) le 9 juillet 2016 et en provenance de Rivière-Héva en empruntant la rue Royale (route 117) vers l'avenue Abitibi jusqu'à la rue de la Paix vers 13 h le 10 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participantes, la fermeture de la rue de la Paix entre l'avenue Centrale Sud et l'avenue Abitibi est nécessaire entre 13 h et 16 h 30 le 10 juillet;

CONSIDÉRANT QU'un parcours empruntant la route 117 est une route nationale et transcanadienne relevant du ministère des Transports du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis doit être présentée au ministère des Transports du Québec pour la tenue d'événements spéciaux nécessitant la fermeture complète ou partielle d'une route sous sa responsabilité, ou ayant des répercussions sur la circulation et la sécurité des usagers de la route;

CONSIDÉRANT QUE les conditions exigées pour obtenir ce permis s'appliquent à tout le réseau routier dont l'entretien relève du ministère des Transports du Québec alors que les autorisations pour l'utilisation du réseau routier local relèvent des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 14 du *Règlement numéro 472 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient à l'inspecteur municipal d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit également se prononcer lorsqu'un événement qui doit se tenir sur le réseau local a des incidences sur son propre réseau routier (traverse d'une route du Ministère ou perturbation de la circulation sur une portion de celle-ci, par exemple);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se dit favorable à la présente demande en tout respect avec les autorités compétentes pour délivrer lesdits permis requis;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la fermeture de la rue de la Paix entre l'avenue Centrale Sud et l'avenue Abitibi le 10 juillet 2016;

D'AUTORISER le Service des travaux publics d'installer les barricades et à faire la signalisation routière adéquate pour ces deux (2) jours;

D'ACCUEILLIR favorablement la demande déposée par La Traversée des Z'Elles afin de circuler dans les rues de Malartic les 9 et 10 juillet 2016;

Adoptée.

6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

6.1.- Nomination d'un directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a démissionné de son poste, laquelle est effective à compter du 1^{er} juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil se doit de nommer un directeur général et d'en fixer son traitement;

CONSIDÉRANT QUE Me Gérald Laprise occupe présentement les postes de directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE l'article 112 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit

RÉSOLUTION
2016-06-201



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

qu'"une personne peut être titulaire à la fois du poste de directeur général et de tout autre poste de fonctionnaire ou d'employé";

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER Me Gérald Laprise à titre de directeur général *par intérim* de la Ville de Malartic, laquelle nomination est effective à compter du 2 juillet 2016;

DE REPORTER à une prochaine séance le traitement à fixer pour le cumul de fonctions occupé par Me Gérald Laprise;

DE REMERCIER monsieur Alain Halley pour le travail effectué pendant les sept derniers mois à la Ville de Malartic;

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Transport adapté La Calèche d'Or : rafraîchissement des stationnements à la disposition des personnes handicapées

CONSIDÉRANT QU'une demande du Transport adapté La Calèche d'or du 17 juin 2016 est adressée à la Ville de Malartic afin de peindre en bleu ou de rafraîchir la peinture des espaces de stationnements réservés pour les personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DEMANDER au directeur du Service des Travaux publics de faire peindre en bleu les espaces de stationnements réservés pour les personnes handicapées;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Immeubles Roc d'Or : états financiers au 31 décembre 2015

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Rapport annuel – Programme en travail de milieu du 1^{er} mai 2015 au 31 mars 2016 : Carrefour jeunesse-emploi d'Abitibi-Est

RÉSOLUTION
2016-06-202



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2016-06-203**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Changement sans préavis des modalités de financement du transport collectif : Transport collectif Malartic

CONSIDÉRANT QU'en 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) a introduit un changement majeur de son programme d'aide au développement du transport collectif en établissant que le montant équivalent au tiers des surplus accumulés au 31 décembre 2015 par l'organisme admissible est retranché de la subvention accordée en 2016;

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif est essentiel au développement de la collectivité malarticoise et à l'épanouissement de sa population;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Transport collectif Malartic en demandant au gouvernement de faire marche arrière vis-à-vis la réduction de la subvention accordée à l'organisme en 2016;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) et au député d'Abitibi-Est, adjoint parlementaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles et ministre responsable du Plan Nord;

Adoptée.

13.4.- Remerciements : Fondation Mira inc.

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 24

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT ET GREFFIER